



VILLE DE
BOURG-LA-REINE

OBJET

DE LA

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 092-219200144-20251217-DELIB171225_14-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17122025/14

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Approbation de l'indexation des tarifs du stationnement 2026

NOMENCLATURE : 7.10.8

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE 17 DECEMBRE, A DIX-NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 11 décembre 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETREIE, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. LETTRON, Mme LEEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

ETAIENT REPRESENTEES :

M. ANCELIN par Mme NED, Mme LE JEAN par M. KERVEILLANT, M. RUPP par Mme ANDRIEUX, Mme CORVEE-GRIMAUT par Mme SAUVEY, Mme CLISSON RUSEK par Mme SPIERS, Mme AWONO par Mme LANGLAIS, Mme BROUTIN par M. HERTZ

ETAIENT ABSENTS :

M. LACOIN
M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 31

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19h13
M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 19h25
Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 19h59 et révoque son pouvoir

Secrétaire de séance : Mme BARBAUT

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 30

Contre : 2 (Mme ANDRIEUX et Mme ANDRIEUX pour M. RUPP)

Abstention : 1 (M. LETTRON)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Cédric Nicolas, Maire-Adjoint délégué aux Mobilités, à l'innovation du service au public et au numérique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°13042022/001 du 13 avril 2022 approuvant la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant (voirie et parcs de stationnement) sous la forme d'un contrat de délégation de service public de la ville de Bourg-la-Reine avec la société EFFIA Stationnement ;

VU la délibération n°05072023/10 du 5 juillet 2023 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat n°DGS-2158-DSP de délégation de service public relatif au stationnement payant sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine ;

VU la délibération n°02072025/09 du 2 juillet 2025 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat n°DGS-2158-DSP de délégation de service public relatif au stationnement payant sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine ;

VU le contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant sur le territoire de la Ville de Bourg-la-Reine, conclu, le 6 mai 2022, entre la ville de Bourg-la-Reine et la société EFFIA Stationnement, notamment son article 31.4 ;

VU l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public, en date du 12 juillet 2023 ;

VU l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public, en date du 8 juillet 2025 ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/Innovation, Sécurité en date du 3 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 31.4 du contrat, les montants de la grille tarifaire, des abonnements pour le stationnement sur voirie en zone résidentielle et des abonnements parking, sont indexés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année en application d'une formule d'indexation précisée dans le contrat ;

CONSIDÉRANT qu'en accord avec la société EFFIA, les tarifs horaires sur voirie (zones rouge et verte) ne sont pas révisés, ceux-ci ayant déjà fait l'objet d'une actualisation dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public, en date du 8 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'indexation pour l'année 2026 porte donc exclusivement sur :

- les tarifs horaires, abonnements et forfaits du parking Centre-Ville,
- ainsi que sur les abonnements en voirie (zones rouge et verte) ;

CONSIDÉRANT que les tarifs indexés doivent faire l'objet d'une homologation par la Ville, formalisée par délibération du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs indexés présentés ci-dessous.

En accord avec la société EFFIA, les tarifs horaires sur voirie (zones rouge et verte) ne sont pas révisés, ceux-ci ayant déjà fait l'objet d'une actualisation dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de DSP, signé le 8 juillet 2025. Ils n'apparaissent donc pas dans la présente indexation.

L'indexation pour 2026 porte donc exclusivement sur :

- les tarifs horaires, abonnements et forfaits du parking Centre-Ville,
- ainsi que sur les abonnements en voirie (zones rouge et verte).

La grille des tarifs actualisés se présente comme suit :

Parking Centre-Ville — TARIFS HORAIRES

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
0 min - 20 min	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 min - 30 min	0,40 €	0,50 €	0,51 €	0,50 €	0,00 €
30 min - 45 min	1,20 €	1,30 €	1,33 €	1,30 €	0,00 €
45 min - 1h00	1,60 €	1,70 €	1,73 €	1,70 €	0,00 €
1h00 - 1h15	2,00 €	2,10 €	2,14 €	2,10 €	0,00 €
1h15 - 1h30	2,40 €	2,50 €	2,55 €	2,50 €	0,00 €
1h30 - 1h45	2,80 €	3,00 €	3,06 €	3,00 €	0,00 €
1h45 - 2h00	3,20 €	3,40 €	3,47 €	3,40 €	0,00 €
2h00 - 2h15	3,50 €	3,70 €	3,77 €	3,70 €	0,00 €
2h15 - 2h30	3,80 €	4,00 €	4,08 €	4,00 €	0,00 €
2h30 - 2h45	4,10 €	4,30 €	4,39 €	4,30 €	0,00 €
2h45 - 3h00	4,40 €	4,60 €	4,69 €	4,60 €	0,00 €
3h00 - 3h15	4,70 €	4,90 €	5,00 €	5,00 €	0,10 €
3h15 - 3h30	5,00 €	5,20 €	5,30 €	5,30 €	0,10 €
3h30 - 3h45	5,30 €	5,50 €	5,61 €	5,60 €	0,10 €
3h45 - 4h00	5,60 €	5,80 €	5,92 €	5,90 €	0,10 €

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
4h00 - 4h15	5,90 €	6,10 €	6,22 €	6,20 €	0,10 €
4h15 - 4h30	6,20 €	6,40 €	6,53 €	6,50 €	0,10 €
4h30 - 4h45	6,50 €	6,70 €	6,83 €	6,80 €	0,10 €
4h45 - 5h00	6,80 €	7,00 €	7,14 €	7,10 €	0,10 €
5h00 - 5h15	7,00 €	7,20 €	7,34 €	7,30 €	0,10 €
5h15 - 5h30	7,20 €	7,50 €	7,65 €	7,60 €	0,10 €
5h30 - 5h45	7,40 €	7,70 €	7,85 €	7,80 €	0,10 €
5h45 - 6h00	7,60 €	7,90 €	8,06 €	8,00 €	0,10 €
6h00 - 6h15	7,80 €	8,20 €	8,36 €	8,30 €	0,10 €
6h15 - 6h30	8,00 €	8,40 €	8,57 €	8,50 €	0,10 €
6h30 - 6h45	8,20 €	8,60 €	8,77 €	8,70 €	0,10 €
6h45 - 7h00	8,40 €	8,80 €	8,98 €	8,90 €	0,10 €
7h00 - 7h15	8,60 €	9,00 €	9,18 €	9,10 €	0,10 €
7h15 - 7h30	8,80 €	9,20 €	9,38 €	9,30 €	0,10 €
7h30 - 7h45	9,00 €	9,40 €	9,59 €	9,50 €	0,10 €
7h45 - 8h00	9,20 €	9,60 €	9,79 €	9,70 €	0,10 €
8h00 - 8h15	9,40 €	9,80 €	10,00 €	10,00 €	0,20 €
8h15 - 8h30	9,60 €	10,00 €	10,20 €	10,20 €	0,20 €

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1	
8h30 - 8h45	9,80 €	10,20 €	10,40 €	10,40 €	0,20 €	
8h45 - 9h00	10,00 €	10,40 €	10,61 €	10,60 €	0,20 €	
9h00 - 9h15	10,20 €	10,60 €	10,81 €	10,80 €	0,20 €	
9h15 - 9h30	10,40 €	10,80 €	11,02 €	11,00 €	0,20 €	
9h30 - 9h45	10,60 €	11,00 €	11,22 €	11,20 €	0,20 €	
9h45 - 10h00	10,80 €	11,20 €	11,42 €	11,40 €	0,20 €	
10h00 - 10h15	11,00 €	11,40 €	11,63 €	11,60 €	0,20 €	
10h15 - 10h30	11,20 €	11,60 €	11,83 €	11,80 €	0,20 €	
10h30 - 10h45	11,40 €	11,80 €	12,04 €	12,00 €	0,20 €	
10h45 - 11h00	11,60 €	12,00 €	12,24 €	12,20 €	0,20 €	
11h00 - 11h15	11,80 €	12,20 €	12,44 €	12,40 €	0,20 €	
11h15 - 11h30	12,00 €	12,40 €	12,65 €	12,60 €	0,20 €	
11h30 - 11h45	12,20 €	12,70 €	12,95 €	12,90 €	0,20 €	
11h45 - 12h00	12,40 €	12,90 €	13,16 €	13,10 €	0,20 €	
12h00 - 24h00	13,00 €	13,60 €	13,87 €	13,80 €	0,20 €	
12h00 supplémentaires	6,50 €	6,70 €	6,83 €	6,80 €	0,10 €	

Parking Centre-Ville — ABONNEMENTS

Tarification de référence	Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
7J/7 24H/24 - MOTO MENSUEL	10,00 €	10,40 €	10,61 €	0,20 €
7J/7 24H/24 - MENSUEL	58,70 €	61,10 €	62,32 €	1,20 €
7J/7 06H/20H - MENSUEL JOUR	43,20 €	45,00 €	45,90 €	0,90 €
7J/7 06H/20H - NAVIGO MENSUEL	35,20 €	36,60 €	37,33 €	0,70 €
18H/09H - NUIT & WE	31,40 €	32,60 €	33,25 €	0,60 €
7J/7 24H/24 - ZONE PRIVEE	40,20 €	41,80 €	42,64 €	0,80 €

Parking Centre-Ville — FORFAITS

Tarification de référence	Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
7 jours - ILLIMITE	25,00 €	26,00 €	26,52 €	0,50 €
14 jours - ILLIMITE	40,00 €	41,60 €	42,43 €	0,80 €
21 jours - ILLIMITE	60,00 €	62,40 €	63,65 €	1,20 €

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
31 jours - ILLIMITE	75,00 €	78,00 €	79,56 €	79,50 €	1,50 €

Voirie — Droits de Stationnement

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
Zone Verte : Droit Tout Public Annuel	400,00 €	416,00 €	424,32 €	424,00 €	8,00 €
Zone Verte : Droit Tout Public Mensuel	50,00 €	52,00 €	53,04 €	53,00 €	1,00 €
Zone Verte : Abonnement professionnel Annuel	300,00 €	312,00 €	318,24 €	318,00 €	6,00 €
Zone Verte : Abonnement professionnel Mensuel	37,50 €	39,00 €	39,78 €	39,70 €	0,70 €
Zone Verte : Droit Résident Annuel	75,00 €	78,00 €	79,56 €	79,50 €	1,50 €
Zone Verte : Droit Résident Mensuel	10,00 €	10,40 €	10,61 €	10,60 €	0,20 €
Zone Verte : Droit personnel Ville Annuel	75,00 €	78,00 €	79,56 €	79,50 €	1,50 €

Tarification de référence		Tarif 2025	Tarifs 2026 indexés	Proposition Tarifaire 2026 EFFIA	Écart vs N-1
Zone Verte :					
Droit personnel	10,00 €	10,40 €	10,61 €	10,60 €	0,20 €
Ville Mensuel					
Zone Rouge					
Condorcet : Tout public Annuel	480,00 €	499,40 €	509,39 €	509,30 €	9,90 €
Zone Rouge					
Condorcet : Tout public Mensuel	40,00 €	41,60 €	42,43 €	42,40 €	0,80 €
Zone Rouge et Verte : Droit professionnel soins à domicile avec prise de ticket gratuit 2h renouvelable une fois / jour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,




Le Maire,



Patrick DONATH

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »